

#victimepastemoins



Pourquoi retirer *l'autorité parentale* en cas de violences conjugales ?

Lorsqu'il y a violences conjugales, la loi prévoit des mesures pour protéger les enfants. Mais sont-elles totalement efficaces ?



En France, 400 000 enfants grandissent dans un foyer où sévissent des violences conjugales.

Pourtant, trop souvent, l'autorité parentale est **maintenue pour les pères violents**, au détriment de la sécurité des enfants et de leur mère.

Source : *Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, tableau de bord d'indicateurs sur les violences conjugales en 2019, 9 juin 2021*

Les faits en quelques chiffres...



La FNSF a réalisé une étude relative à l'autorité parentale à partir de décisions de justice dans un contexte de violences conjugales.

La FNSF considère que les enfants sont systématiquement victimes, directes ou indirectes, des violences conjugales.

Pourtant, seuls

57%

des enfants exposés aux violences conjugales sont considérés comme victimes de ces violences.

Source : Rapport d'étude sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale en présence de violences conjugales de la FNSF, 2024

Les enfants sont considérés comme **victimes** de **violences directes** dans 1/3 des décisions de justice.

50%

des enfants sont victimes de
violences physiques

23%

des enfants sont victimes
de **violences sexuelles**

23%

des enfants sont victimes
de **violences verbales**

15%

des enfants sont victimes de
violences psychologiques



vivent un **cumul des
violences**.

Source : *Rapport d'étude sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale en présence de violences conjugales de la FNSF, 2024*

Que dit la loi ?



En théorie, les juges doivent **tenir compte des violences** pour décider des **modalités de l'autorité parentale**.

La loi permet le retrait total ou partiel de l'autorité parentale au parent violent, ou l'attribution exclusive de l'autorité parentale à la victime. (*Art. 373-2-1 du Code Civil*)

Mais son application reste insuffisante...





Une autorité parentale trop souvent maintenue

Dans...

53%

des cas, les juges maintiennent une **autorité parentale conjointe**.



20%

...de ces jugements précisent pourtant que les enfants subissent des **violences du père**.

Des **pères condamnés** continuent d'exercer leur **autorité parentale** et d'utiliser ce droit pour **maintenir leur emprise** sur la mère et les enfants...



**Ne pas protéger un enfant,
c'est le mettre en danger.**

Il est temps de faire évoluer les décisions de **justice** pour garantir leur sécurité et **prioriser l'intérêt de l'enfant** sur le maintien des liens avec un parent violent.

L'instrumentalisation du lien parental

L'autorité parentale **conjointe** permet aux **pères violents** de...



Refuser un changement d'établissement scolaire

Refuser un suivi psychologique et des soins pour l'enfant



Refuser des activités extra-scolaires

L'**instrumentalisation du lien** parental par les ex-conjoints violents est une **stratégie de domination** qui leur permet de prolonger les violences conjugales après la séparation.





Nous demandons :

- L'application **systématique** du retrait de l'autorité parentale aux **pères violents**.
- L'**exclusion** de la **résidence alternée** en cas de violences conjugales.
- La **suspension** de toute **poursuite pénale** pour **non-représentation d'enfant** lorsqu'une enquête est en cours

#victimepastemoins



Chaque enfant mérite
de grandir en sécurité.

Solidarité
femmes | 3919

appel anonyme, gratuit, 24h/24 et 7/7